MESSAGE AUX PARENTS



1. ABSENCES, RETARDS ET DÉPARTS HÂTIFS

L'agenda est également prévu pour les messages, les absences et les retards. Chaque fois qu'un élève s'absente de l'école, le parent doit en indiquer le motif, inscrire la date et signer. Si l'absence n'était pas prévue, le parent doit aviser à l'école, par téléphone, le jour même. Si l'élève doit quitter l'école avant l'heure, le parent doit également en donner la raison par écrit et signer. À l'heure indiquée, l'élève se rendra au secrétariat où vous devrez vous y présenter pour l'attendre. De plus, si l'enfant est en retard, le parent doit en signifier la raison. À cet effet, vous trouverez la politique des retards dans les pages du code de vie. Nous vous rappelons qu'il est souhaitable de prendre les rendez-vous chez le dentiste et/ou médecin en dehors des heures de classe.

2. AGENDA

Qu'il soit à l'école ou à la maison, l'élève doit toujours avoir l'agenda de l'école en sa possession. SVP, veuillez vous assurer que la page d'identification soit complétée.

3. BIBLIOTHÈQUE: PRÊT AUX ÉLÈVES

Deux livres peuvent être empruntés par votre enfant lorsque les élèves de sa classe vont à la bibliothèque de l'école. Un enfant qui oublie son ou ses livres ne devrait pas en emprunter un autre. Un enfant qui perd ou abîme son livre devra débourser un montant pour couvrir les frais de remplacement.

4. CHANGEMENT D'ADRESSE

En cas de changement d'école, d'adresse ou de numéro de téléphone, vous êtes priés de nous aviser.

5. COLLATIONS

Une collation santé et un berlingot de lait sont distribués à tous les matins à chaque enfant de l'école. Si votre enfant apporte une collation pour l'après-midi, nous vous suggérons des fruits, des crudités, du fromage, du yogourt ou toute autre collation saine.

Par mesure de sécurité, il est interdit d'envoyer des aliments à base d'arachides et de noix pour des raisons d'allergies sévères chez certains enfants.

6. DÉJEUNER

Un bon déjeuner équilibré est essentiel pour un jeune avant de commencer sa journée. Il est en pleine croissance et en situation d'apprentissage.

7. DEVOIRS ET LEÇONS

Les parents sont invités à superviser le travail de leur enfant. De plus, vous devez signer chaque « Communication Maison-École » qui se trouve dans l'agenda, s'il y a lieu. À notre école, il y a des leçons presque tous les jours où il y a des cours. Le parent aide beaucoup plus son enfant en lui faisant se poser des questions et en l'incitant à trouver la stratégie qui le conduira à une réponse qu'en lui donnant la solution.

8. ÉDUCATION PHYSIQUE

Vous devez suivre les exigences de l'enseignant. **Des vêtements appropriés et des souliers de course sont exigés**. Il faut également enlever les bijoux avant chaque cours d'éducation physique.

9. HEURE D'ARRIVÉE À L'ÉCOLE

Il n'y a pas de surveillance dans la cour le matin avant 8h05 et le midi avant 13h02. Si votre enfant dîne à la maison, il ne doit pas revenir à l'école avant 13h02.

Durant l'heure du dîner, il y a de la surveillance et des jeux sont organisés strictement pour les élèves inscrits au service de garde et du service des dîneurs.

Nous vous demandons de voir à ce que votre enfant n'arrive pas trop tôt à l'école, car avant la période de surveillance précitée, la CSDM ne peut être tenue responsable d'aucun accident qui pourrait arriver.

10. MÉDICAMENT

Si votre enfant doit prendre un médicament, vous devez nous faire parvenir une autorisation écrite et signée accompagnée du contenant d'origine et de la posologie, sans quoi, il nous sera impossible de le lui administrer.

Le médicament administré doit être remis à un adulte de l'école et aucun médicament ne doit être mis dans la boîte à lunch.

11. OBJETS PERSONNELS

Nous vous demandons D'IDENTIFIER LES VÊTEMENTS ET LES OBJETS PERSONNELS de votre enfant afin de nous aider à retrouver rapidement tout ce qui pourrait être perdu. Il est important de faire comprendre à l'enfant qu'il est responsable de tout ce qu'il apporte à l'école et que les risques de pertes et de vols sont toujours présents. N'oubliez pas que vous pouvez trouver des objets perdus dans la boîte qui est prévue à cet effet; elle est située devant le bureau de la direction.

12. RENCONTRES AVEC LE PERSONNEL

Si vous désirez rencontrer l'enseignant de votre enfant, la direction ou tout autre membre du personnel de l'école, vous êtes priés de téléphoner ou d'écrire un mot dans l'agenda à l'attention de la personne concernée. Celle-ci se fera un plaisir de vous fixer un rendez-vous. Nous vous invitons fortement à prendre rendez-vous en tout premier lieu avec l'enseignant de votre jeune: c'est la personne la mieux placée pour vous informer de son cheminement et en discuter avec vous. Le recours à la direction n'est généralement pas nécessaire quand enseignants et parents prennent le temps d'échanger ensemble. Cependant, la direction est toujours disponible à vous recevoir sur rendez-vous, si nécessaire.

13. SORTIE DES CLASSES

Lorsque vous venez chercher votre enfant à la fin des classes, nous vous prions de vouloir l'attendre à l'extérieur de l'école.

14. SYSTÈME D'ALARME

Le système d'alarme-incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante du système d'alarme-incendie pourrait entraîner le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable. De plus, l'élève et ses parents seront tenus responsables de frais et dommages causés par l'activation d'une fausse alarme-incendie.

15. VISITE À L'ÉCOLE

Afin d'assurer la sécurité des enfants, nous vous demandons, dès votre arrivée à l'école, de vous identifier au secrétariat.

Aux heures du service de garde, vous devez passer par l'entrée principale du service de garde et vous identifier à la personne qui est à l'accueil. Par la suite, vous êtes priés de vous rendre au local de votre enfant. En aucun cas, il n'est permis de monter à l'étage de l'école sans autorisation.

❖ INFORMATIONS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL :

1. DES COURS DE FRANÇAIS LANGUE SECONDE À VOTRE PORTÉE!

Les centres de la formation générale adulte de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) offrent une variété de cours de français langue secondes spécialement adaptés aux parents :

- pour accompagner plus facilement vos enfants dans leurs leçons et devoirs;
- pour mieux comprendre les messages de l'école;
- pour faciliter votre intégration à la société québécoise et montréalaise.

Des haltes-garderies sont même disponibles dans certains centres. Pour vous informer, composez le 514-350-8800.

2. LE BUREAU DE L'OMBUDSMAN ET INFO-PARENT

Ce service est simple, gratuit et confidentiel. L'ombudsman de la CSDM est un intermédiaire indépendant, accessible et neutre. Pour en savoir plus : www.csdm.qc.ca/ombudsman

Téléphone: 514 789-2422 Courriel: ombudsman@csdm.qc.ca

Adresse: 3671, rue Saint-Hubert, 3^e étage Sherbrooke

Pour la ligne Info-parents, composez le 514 596-CSDM du lundi au jeudi, de 11 h à 15 h.